

SOUS-PREFECTURE DE SARTENE

07 MAI 2003

Sartène, le 2 mai 2003

-7 MAI 2003  
635

**Le Sous Préfet de Sartène**

**A**

**Mesdames et Messieurs  
Les membres du Comité de Pilotage**

**Objet : Document d'Objectif Natura 2000 des sites SPN 584 et 585 de Lavu Santu / Fautéa et des Iles de Pinarello**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenu le lundi 8 avril 2003 à la mairie annexe de Sainte Lucie de Porto Vecchio.

Je vous en souhaite bonne réception.

**Le Sous-Préfet,**



**François ANGELINI**



- **M. Recorbet** indique que le site a fait l'objet d'une nouvelle consultation en 2002 suite à un vice de forme dans l'envoi des contours précédents de 1400 sites français à la commission européenne. Ceci explique en grande partie le retard pris dans le DOCOB.

Les contours présentés aujourd'hui résultent de cette consultation mais ne sont pas définitifs. La mairie a donné son accord de principe sur ce zonage.

**M. Y. Muzy** (propriétaire) conteste le zonage qui est beaucoup plus étendu que le précédent. Il englobe son habitation et une ancienne zone habitée en amont de la route. Il ne peut pas accepter un tel zonage qui concerne essentiellement des terrains dont il est propriétaire.

**M. Recorbet** tout en notant que c'est la commune qui avait proposé cette extension veut bien revoir en lien avec le Ministère les contours de ce secteur qui n'était pas à l'inventaire initial.

Dans l'attente les orientations de gestions ne pourront donc être examinées car un certain nombre de fiches action nécessitent une nouvelle rédaction. Après avoir répondu à diverses questions concernant ce qui peut être fait ou non sur le site il est décidé de clore la réunion.

La prochaine réunion aura donc lieu sur la base des contours stabilisés et avec des actions ciblées sur ces contours.

**Le Sous Préfet**

  
**François ANGELINI**